



Séance du 13 juin 2022

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	37

Objet de la délibération
FINANCES Affectation du Résultat
Référence
4_20220613_7.1.2

Date de la convocation
07/06/2022

Date d'affichage
16/06/2022

L'année deux mille vingt-deux, le treize juin à 09 heures 30 minutes, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Assemblées - Hôtel de ville d'Amiens, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

Etaient présents : Mme FOURÉ, MM. DECLÉ, MERCUZOT, SAVREUX, Mme VERRIER, RIFFLART, GEST, RENAUX, DESSEAUX, DEBART, DUFOUR, BOCQUILLON, CAPELLE, SURHOMME, SUIN, FRANCOIS, GAILLARD, DELFOSSE, WATELAIN, CLIQUET, STOTER, Mme DE WAZIERS, BOHIN, MAGNIER, THUILLIER, DINOARD, Mme LEROY, BABAUT, CHEVIN.

Excusés ayant donné procuration :

M. FOUCAULT pouvoir à M. DESSEAUX
Mme SAVARIEGO pouvoir à M. SAVREUX
Mme DELETRE pouvoir à Mme VERRIER
Mme VANDEPITTE pouvoir à M. DECLÉ
M. DOVERGNE pouvoir à M. CAPELLE
Mme THIEBAUT pouvoir à M. SUIN
M. DESFOSES pouvoir à M. STOTER
Mme HIVER pouvoir à M. MAGNIER

Excusés, absents : MM. DARRAGON, THEVENIAUD, Mme RODINGER, Mme PINON, OURDOUILLE, Mme QUIGNON, DELNEF, Mme A. LEMAIRE, Mme Anna-Maria LEMAIRE, Mme CARON-DECROIX, LENGLET, NOBLESSE, PETIT, DURIEUX,

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. DECLÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2021,

Considérant,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

Affectation résultat	Résultat clôture de l'exercice précédent 2020	Part affectée investissement 2021	Résultat exercice 2021	Résultat clôture 2021	Envoyé en préfecture le 15/06/2022	
					Reste à réaliser	Affectation de résultat
Investissement	4 405,49		- 9 463,82	- 5 058,33	- 3 656,62	- 8 714,95
Fonctionnement	841 262,09	- 1 081,47	23 357,34	863 537,96		863 537,96
Total	845 667,58	- 1 081,47	13 893,52	858 479,63	- 3 656,62	854 823,01

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation de résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2021	863 537,96 €
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	8 714,95 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	-
Affectation à l'excédent reporté au fonctionnement (ligne 002)	854 823,01 €
Total affecté au c/1068	8 714,95 €
Report ligne 001	- 5 058,33 €
Déficit global cumulé au 31/12/2021	-
Déficit reporté (ligne 002) en dépense de fonctionnement	-

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

8 714,95 €	Au compte 1068 (recette d'investissement)
854 823,01 €	Au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Fait et délibéré le 13 juin 2022
Et ont signé les membres présents ;
Pour extrait conforme,

Le Président,
P. RIFFLART